



# Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux

**Vendredi 12 septembre 2025**

Cette première CA académique a lieu dans un contexte marqué par de nombreuses inquiétudes mais aussi par des perspectives de luttes. C'est la responsabilité de notre organisation syndicale de rester déterminée et de rassembler largement la profession autour de nos revendications dans le domaine de l'éducation, de la fonction publique et, plus largement, de la transformation sociale que nous portons.

## **Contexte national**

Sans surprise, le vote de confiance demandé par François Bayrou à l'Assemblée Nationale a entraîné la chute de son gouvernement le 8 septembre.

Les 40 milliards d'économie prévus dans son projet de budget, avec des mesures brutales fragilisant encore les services publics, les travailleuses, les travailleurs, les retraité·es et les personnes en situation de précarité, étaient inacceptables. Les organisations syndicales ont immédiatement réagi par une pétition. Ce budget inique a suscité une colère qui a débouché sur la construction d'un mouvement citoyen le 10 septembre, évoluant positivement au cours de l'été, passant de revendications protéiformes à des contenus progressistes de transformation sociale, les tentatives de récupération par l'extrême-droite ayant fait long feu. Le SNES a donc pu soutenir ce mouvement, car nombre des motifs de la colère recoupaient ses revendications sur la justice fiscale et environnementale et le financement des services publics. Dans notre académie, des rassemblements et défilés en intersyndicale ont été organisés dans l'ensemble des départements, globalement réussis, avec une bonne visibilité médiatique, preuve que le gouvernement Bayrou n'était pas l'alpha et l'oméga de la contestation, que la nomination de Sébastien Lecornu comme premier ministre ne répond en rien aux aspirations citoyennes, mais que c'est un changement de cap réel qui est attendu, en particulier après le résultat des élections législatives de juillet 2024.

L'intersyndicale interprofessionnelle appelle donc plus que jamais à amplifier la mobilisation le 18 septembre. Le SNES appelle à la grève et doit convaincre la profession qu'un budget de justice sociale et de solidarité est possible. La dette est le résultat de la politique macronienne et des cadeaux fiscaux au bénéfice des plus riches et des grandes entreprises. Parallèlement, le point d'indice, les pensions, les prestations sociales, les revalorisations catégorielles, sont gelées. La mise en œuvre des mesures sur les carrières votées en CSAMEN, le rétablissement de la GIPA, ne sont pas à l'ordre du jour. Enfin, être malade est de plus en plus punitif avec le doublement des franchises médicales, la révision du statut des ALD qui viennent s'ajouter au jour de carence et à la baisse du maintien de rémunération. Alors que les services publics sont déjà en déshérence, et en particulier l'éducation, la perspective de nouvelles suppressions de postes serait irresponsable.

Ainsi, conformément au plan d'action initié à la fin de l'année scolaire, le SNES-FSU s'est engagé dès la rentrée dans les mobilisations. Dans un contexte d'instabilité politique, il ne perd pas de vue les dangers de l'extrême droite et ne baisse pas la garde face à la menace

de son accession au pouvoir. C'est maintenant qu'un mouvement social d'ampleur doit faire entendre l'urgence politique, démocratique, sociale et environnementale, la nécessité d'un plan de sauvetage des services publics.

### **Bilan de rentrée**

La ministre démissionnaire a admis elle-même le manque d'enseignant·es à la rentrée (2500 environ selon elle).

Le bilan de rentrée dans l'académie témoigne d'une forme de désolation et le SNES, avec la FSU, fera un point avec le recteur le 23 septembre. De nombreux postes sont non pourvus (en particulier en lettres, mathématiques, sciences physiques, technologie, éducation musicale) alors que les moyens de remplacement font déjà défaut. Trop de secteurs, dans les Landes, en Dordogne ou encore dans les Pyrénées Atlantiques, sont sans psyEn. Dans un contexte de paupérisation, de nombreux personnels sociaux sont manquants.

Au prétexte de la baisse démographique, de nombreuses divisions ont été fermées dans l'académie. Elles ont conduit mécaniquement à une augmentation des effectifs dans les classes, en collège (où les seuils sont parfois dépassés en éducation prioritaire) comme en lycée. La situation est aggravée par des élèves de 3ème, non affecté·es en lycée professionnel et maintenu·es en 3ème ou affecté·es par défaut en 2nde générale et technologique. Elle est aggravée aussi par une optimisation de la gestion des affectations des élèves, à l'échelle d'un bassin, notamment au travers des plateformes d'affectation. Les mobilisations contre l'austérité budgétaires doivent permettre de gagner une amélioration significative des taux d'encadrement.

Les emplois du temps sont souvent dégradés et parfois inopérants du fait de la réforme du lycée et de la poursuite imposée des groupes de niveaux dans les collèges, faisant fi du rapport accablant de l'inspection générale. Le SNES continue à dénoncer le tri social qui sous-tend cette réforme, la dépossession du métier et la dégradation des conditions de travail qui l'accompagnent, tout comme la réforme du lycée et du bac Blanc.

Le manque de moyens se fait aussi sentir dans la diminution des heures dédoublées, des heures d'AP, des horaires dévolus aux options, quitte à être dans des contradictions flagrantes. Alors que la ministre Borne a lancé le plan filles-maths à grand renfort de communication (il n'est jamais question de mettre en cause l'impact de la réforme Blanc sur la place des filles dans les enseignements scientifiques et en particulier les mathématiques), de plus en plus de lycées de l'académie, faute de moyens, limitent le nombre de groupes de maths complémentaires ou de maths expertes en terminale, laissant beaucoup d'élèves de côté. A la rentrée 2024, la part des filles dans l'enseignement de maths complémentaires s'élevait à 62% ; elle n'était que de 33% en maths expertes. Les luttes à mener doivent donc s'inscrire aussi dans des revendications propres à l'Education Nationale. En témoignent les textes récemment parus et les attaques qu'ils constituent une nouvelle fois contre nos métiers.

### **Menaces sur l'évaluation en collège et lycée**

C'est le cas de la circulaire de rentrée qui met en avant les évaluations nationales standardisées et en impose de nouvelles en classe de 5ème. Pour la classe de 3ème, celle-ci évoque « une réflexion collective sur l'évaluation et la préparation à l'examen », laissant présager des PLE en collège dans le contexte du passage à 40% de la part du contrôle continu dans l'obtention du DNB. Dans l'académie, des cheffes d'établissement de collège ont commencé à parler de ce travail sur l'évaluation et de leur position de « garant·es de la représentativité des moyennes des élèves », expression figurant dans la note de service du 3

septembre sur les modalités d'attribution du DNB, publiée sans concertation des organisations syndicales. Il faut rappeler aux collègues que le DNB d'avant la réforme du collège était octroyé avec des notes de contrôle continu et pourtant sans PLE ! Il faut surtout rappeler que l'évaluation relève statutairement des enseignant·es et qu'il n'est pas question de les en dessaisir. Comportant des erreurs comme l'oubli du décompte des points d'EMC dans la nouvelle épreuve d'histoire-géographie, la note de service acte aussi la modification de l'épreuve de mathématiques. Le passage de la part des épreuves terminales à 60%, avec ces nouvelles épreuves plus complexes, dans le contexte de dégradation des conditions d'apprentissage et de crise sociale, risque de rendre l'obtention du diplôme plus difficile pour bon nombre d'élèves. Sous le prétexte de l'égalité de traitement, le ministère multiplie aussi les injonctions de ce qui relèverait de "bonnes pratiques". Plus de place pour l'expertise enseignante dans ce fatras de préconisations. Pour le DNB, dans certains collèges, la transformation des compétences en notes via l'outil Pronote met à mal la liberté pédagogique des enseignants et organise la perte de sens des évaluations.

Dans les lycées, la note de service du 25 août préfigure une nouvelle offensive du PLE qu'il faudra contrer avec nos collègues. Alors que le combat syndical depuis 2021 a permis de neutraliser ces plans locaux d'évaluation dans la majorité des lycées, cette note de service entend contraindre les équipes à s'harmoniser avec planning, modalités et coefficients des évaluations, pour toutes les disciplines y compris celles ne relevant pas du contrôle continu. Dans un contexte de contraintes fortes aussi bien de la part des directions que des parents ou élèves, lié au contrôle continu et à parcoursup, le ministre porte un discours contradictoire et cherche à imposer une nouvelle fois une limitation de la liberté pédagogique des enseignant·es et à contrôler localement l'évaluation par la mise en place des PLE. De ce fait, il affaiblit davantage l'égalité de traitement des élèves, la valeur et le caractère national du bac. Le ministère a agi en catimini pendant l'été, sans consultation, préparant de façon tout aussi confidentielle un vademecum et une FAQ que les organisations syndicales sont censées analyser dans l'urgence. Ce mépris se cumule avec les propos tenus par la ministre démissionnaire sur le laxisme des professeur·es et un baccalauréat qui serait obtenu trop facilement avec, à la clé, un projet de décret visant à cadrer plus strictement l'oral de second groupe, en oubliant le caractère souverain du jury : il serait impossible d'attribuer plus de 50 points (pour atteindre le seuil d'admission ou une mention), ce qui est déjà au-delà des pratiques courantes ; un·e candidat·e ne pourrait pas être repêché·e en dessous de 8/20 pour l'accès aux épreuves de second groupe alors que cette deuxième chance se justifie en cas de handicap, d'élèves nouvellement arrivés·es ou ayant obtenu des notes en décalage avec leurs résultats annuels. Dans sa déclaration, la ministre semble par ailleurs volontairement omettre que les commissions d'harmonisation, les consignes voire les injonctions de relever les notes lors des corrections ou leur augmentation à l'insu des correcteurs et correctrices procèdent de l'institution elle-même.

## **EVARS**

La rentrée a été marquée par le drame du suicide de notre collègue Caroline Grandjean-Paccoud, victime de lesbophobie. Le SNES condamne et combat cette haine mortifère et la section académique rend hommage à cette collègue. Nous rappelons que l'institution a obligation à protéger ses personnels devant ces odieuses attaques. L'EVARS apparaît plus que jamais nécessaire et les sections académiques et départementales interviendront autant que de besoin auprès de l'administration pour que cet enseignement soit effectif et que celles et ceux qui participent à former les esprits soient à l'abri de toute pression ou menace.

### **Education prioritaire**

Le collègue Alice Milliat de Bordeaux, qui revendique un classement en REP+, a commencé l'année avec une grève bien suivie ; ouvert en 2022, cet établissement n'est pas classé en éducation prioritaire malgré des critères qui le justifieraient. Le SNES soutient les collègues dans leur mobilisation. La carte de l'éducation prioritaire n'a pas été revue depuis 2014 et les évolutions socio-économiques de ces 11 années écoulées l'ont rendue inadaptée. Le rectorat ouvre une réflexion sur la mixité sociale et scolaire dans l'académie, à laquelle seront associées les organisations syndicales. La section académique y portera la voix des collègues. Dans le domaine de l'éducation prioritaire, le ministère confirme l'extinction de la clause de sauvegarde, obtenue grâce aux interventions syndicales, qui permettait aux personnels exerçant dans les lycées sortis de la carte en 2014 de bénéficier en IMP de l'équivalent de l'ex prime ZEP.

### **Vies scolaires**

D'autres motifs d'inquiétude s'ajoutent à ce panorama. Le dispositif « portable en pause », déployé dans tous les collèges et dans quelques lycées sans moyens de vie scolaire supplémentaires, aggrave les conditions de travail des CPE et AED déjà bien souvent à flux tendu. S'il y a là principalement un effet d'annonce, certain·es chef·fes d'établissement n'ont pas manqué de sauter sur l'occasion pour mettre en œuvre cette nouvelle expression de la politique de mise au pas de la jeunesse. Nos élèves ont besoin d'éducateur·ices et d'équipes médico-sociales complètes et en nombre suffisant, pas de portiques de sécurité, ni de garde-chiourmes. Les personnels de vie scolaire, CPE comme AED, demeurent profondément marqués par le meurtre effroyable de Mélanie Grapinet qui a tragiquement mis en lumière l'inadéquation complète de ces mesures autoritaires qui en plus d'être inefficaces les mettent en danger dans leur pratique quotidienne. La section académique propose la création d'un nouveau secteur AED pour mieux accompagner les collègues et développer la syndicalisation dans cette catégorie.

### **AESH et inclusion**

La généralisation des PAS avait été retoquée par le conseil constitutionnel en 2023 et le Sénat en 2024, ce qui n'arrête pas le ministère toujours en quête d'économies. A Bordeaux, ce sont 10 PAS qui ont ouvert à la rentrée 2025, sans même que le cahier des charges soit achevé au niveau national. L'accélération de la mise en œuvre des PAS dans l'ensemble des départements doit être suivie de près par les sections départementales car elle dégradera la situation des AESH en prétendant « rationaliser » l'inclusion.

L'expérimentation des DAR, la généralisation des PAS, la mutualisation à outrance des élèves chez les AESH et les notifications qui ne sont pas respectées révèlent le manque de moyens et de réelle volonté politique pour l'inclusion. Preuve en est le nombre d'élèves notifié·es et sans AESH à la rentrée et les bricolages locaux incohérents ainsi que les discours institutionnels renvoyant la faute aux MDPH qui notifieraient « trop »... Cette politique menée sans concertation met en difficulté les équipes pédagogiques, les AESH, les élèves et leurs familles.

Le SNES continue de lutter pour que l'école soit véritablement inclusive. Il est temps que l'État ne délaisse aucun·e élève et mette les moyens nécessaires, recrute des AESH formé·es et correctement rémunéré·es à hauteur des besoins. Cela doit passer par le recrutement des AESH avec un statut de fonctionnaires de catégorie B.

## **PsyEN**

Le plan avenir, développé dans la circulaire de rentrée, poursuit une logique qui n'améliorera pas l'accompagnement des élèves et ne réduira pas les inégalités sociales. Il poursuit la mise à mal des psyEn, de plus en plus éloigné·es du terrain et réduit·es à un rôle de personne ressource en prévoyant qu'ils forment et accompagnent les PP de 3ème, un module orientation dans la formation initiale des professeur·es, la création d'une certification orientation à la rentrée 2026. Les établissements, toujours sans moyens, ont à mettre en place un programme d'éducation à l'orientation pour chaque niveau, à hauteur de 4 demi-journées annuelles. S'ajoutent à ces mesures, la plateforme avenir, le « coach orientation » des futurs étudiants, ressources désincarnées en lieu et place des psyEN. On peut avoir les plus grandes inquiétudes sur les conseillers techniques en santé mentale, recruté·es dans les DSDEN, dont les moyens, rappelons-le, sont des postes prélevés sur le terrain.

L'exemple des Pyrénées Atlantiques en témoigne. Les protocoles santé mentale doivent leur être remontés par les établissements pour la fin décembre. Alors que les référent·es en santé mentale, rémunéré·es par le pacte, se multiplient dans les EPLE, les psyEN acceptent de plus en plus difficilement d'être considéré·es comme de simples coordonnateur·ices. Le SNES doit veiller à informer les collègues sur les missions de chacun·e et communiquer largement sur l'unité nécessaire des personnels du second degré.

## **Remplacement**

Sur le front du remplacement, la rentrée 2025 a été mieux préparée que la précédente par les services du Rectorat, pour les TZR comme pour les non-titulaires, avec une entrée plus raisonnable : garder quelques TZR et CDI sans affectation plutôt que de les placer sur des affectations impossibles. On peut se réjouir que le travail syndical ait commencé à porter ses fruits, mais il nous faut maintenir la pression. De nombreux problèmes se posent encore pour les remplaçant·es : raréfaction des postes, mobilité quasi inexistante, accès difficile dans les établissements aux missions, aux vœux d'emploi du temps et de service. La section académique et les sections départementales devront continuer d'informer et d'accompagner les collègues sur le terrain, et d'exiger de l'administration de mettre en œuvre des solutions pérennes pour l'amélioration des conditions d'exercices des TZR et des enseignant·es, CPE, PsyEN non-titulaires.

## **Stagiaires**

Pour les stagiaires, les affectations tardives, après le 15 juillet, posent problème pour la prise de contact avec l'établissement, avec les tuteur·ices, pour la connaissance des services. Le module pour les adhérent·es permettant la mise en relation avec les S1 a été très apprécié ; c'est un bon levier de syndicalisation dès l'été. L'accueil des stagiaires le 26 août à l'INSPE a été l'occasion de croiser celles et ceux avec qui un contact avait déjà été établi et de faire connaître le SNES-FSU à d'autres. L'objectif est d'atteindre, voire de dépasser les 45% de syndicalisation de 2024-2025.

A l'INSPÉ les questionnements sont présents parmi les étudiant·es en M1 et M2. Les premier·es cherchent à savoir s'il vaut mieux s'inscrire au concours bac +3 en 2026 ou au concours bac+5 en 2027. Les second·es pourront s'inscrire aux concours en 2026 avec les deux sessions à bac +3 et bac +5 et cherchent à comprendre les conséquences de ce choix. Les formateurs et formatrices tentent de donner des informations mais les groupes de travail se poursuivent au ministère et beaucoup de choses ne sont pas encore décidées, voire sont

contredites d'un groupe de travail à l'autre, alors même que les inscriptions aux concours ouvriront le mois prochain.

Une conséquence de la réforme sera le retour à une majorité de stagiaires mi-temps. Actuellement la formation se déroule uniquement sur le site de Mérignac et les berceaux sont concentrés en Gironde, entraînant des situations familiales intenable pour beaucoup de collègues et des abandons.

Le secteur « entrée dans le métier » académique envisage une visio d'information début octobre à destination des candidat·es de concours pour les informer sur les différences entre les deux sessions bac +3 et bac +5 et des suites de leur formation après le concours. Il sera aussi nécessaire d'aller à la rencontre des étudiant·es en L3 à l'université, avec un tract à distribuer. Le travail fédéral, notamment avec le SNESup pour intervenir dans des promos, mais aussi les relations avec les organisations syndicales étudiantes sont des pistes pour faire connaître le SNES-FSU auprès des candidat·es aux concours 2026.

### **Certifié·es, agrégé·es, campagne de promotions 2025**

Pour les certifié·es, CPE, PsyEn et les agrégé·es, la campagne de promotions 2025 confirme que l'administration n'est plus en mesure de faire le travail correctement, faute d'effectifs suffisants et de volonté politique d'encadrer le travail des IPR. Ainsi pour la hors-classe des agrégé·es le tableau publié cet été par le rectorat de l'académie de Bordeaux comportait des erreurs et 13 collègues hommes ont eu la désagréable surprise d'apprendre plus tard pendant l'été qu'ils n'étaient finalement pas promus, l'administration ayant oublié de procéder aux équilibres réglementaires F/H et SUP/2nd degré. Par ailleurs, la section académique procède actuellement à une enquête auprès des syndiqué·es et à l'analyse des promotions à la classe exceptionnelle. Il est évident qu'il y a des problèmes, comme en atteste le fait que, pour la seconde année consécutive, il n'y a aucune promotion en allemand chez les certifié·es. Il devient urgent de rétablir le paritarisme et de mettre fin à un système opaque et méritocratique à la main des IPR.

### **Retraité·es**

Les retraité·es ne sont pas mieux traité·es que les actif·ves, car les atteintes à leur pouvoir d'achat, déjà présentes dans le budget Barnier, étaient aggravées dans le budget Bayrou. Ces menaces restent d'une actualité brûlante pour le budget 2026 : année blanche, gel des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 % remplacé par une déduction fixe pour le calcul de l'impôt, blocage des barèmes augmentant l'impôt et la CSG pour tou·tes les retraité·es, gel de l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées), remise en cause partielle des ALD, doublement des franchises médicales... Sans compter la menace d'instaurer une TVA dite « sociale » et celle de remettre en cause les pensions de réversion. Tout cela viendrait s'ajouter à la perte de 6 à 7% de pouvoir d'achat subie depuis 2017 ainsi qu'à l'augmentation substantielle de la complémentaire, attendue pour 2026, en raison de la récente réforme de la PSC.

Pour justifier cette programmation de l'appauvrissement des retraité·es, depuis un an, tout un « bruit » politico-médiatique fondé sur des argumentations spécieuses et la manipulation des chiffres vise à convaincre qu'iels sont des privilégié·es, des nanti·es, au détriment des générations suivantes ! Et glissement sémantique intéressant, iels ne sont plus appelé·es « retraité·es », mais « boomers », une façon habile de leur enlever leur statut social et le droit à pension qui lui est attaché, ainsi que de les culpabiliser d'être si nombreux·ses, de vivre si longtemps et de constituer un véritable fardeau pour le pays ! Cette rhétorique qu'il

faut bien qualifier de discriminatoire, renforce l'âgisme et flirte dangereusement avec la notion de « parasite » fondamentale dans les discours d'extrême-droite. Au risque de générer une fracture sociale de plus, inter-générationnelle cette fois. De tels propos sont dangereux et stigmatisants et doivent être combattus.

C'est pourquoi les retraité·es seront dans l'action, aux côtés des actif·ves, le 18 septembre et organiseront aussi une action spécifique dans le courant du mois d'octobre.

## **PSC**

La PSC, mesure imposée par le ministère, devrait entrer en vigueur en mai 2026 pour tou·tes les agent·es actifs et actives de l'éducation nationale (sauf dérogations). Dans l'académie de Bordeaux, les opérations d'affiliation débuteront le 8 octobre jusqu'à fin novembre. Un mail sera envoyé aux agent.es sur leur boîte académique. Pour les retraité.es, les opérations d'affiliation commenceront le 1er avril 2026. Même si des améliorations significatives ont été obtenues grâce aux négociations menées par la FSU, cette nouvelle règle de la protection sociale découple la couverture santé de la prévoyance, multiplie les options en couverture santé et en prévoyance et impose aux agent·es un opérateur (MGEN-CNP assurances pour 6 ans pour la couverture santé).

La PSC c'est aussi une rupture des solidarités intergénérationnelles puisque le ministère a fait le choix de ne plus prendre en charge 50 % de la cotisation d'équilibre pour les fonctionnaires retraité·es. Pour le SNES-FSU, la sécurité sociale **à laquelle chacun·e cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, doit rembourser 100 % des soins prescrits et ce mandat doit continuer à être porté, en particulier en cette année des 80 ans de la sécurité sociale.**

La section académique de Bordeaux propose un stage syndical d'information sur la PSC et sur nos revendications, ouvert à l'ensemble des collègues, le jeudi 27 novembre. Par ailleurs, une formation militante sur ces questions est envisagée afin de pouvoir conseiller les collègues.

## **Ecologie**

Les conséquences des changements climatiques s'accroissent année après année en l'absence d'actions politiques fortes et urgentes. La pétition contre la Loi Duplomb portée par un collectif de sociétés savantes, d'associations et de syndicats dont la FSU a récolté 2,1 millions de signatures. Si elle a permis un recul sur l'acétamipride de trop nombreuses mesures écocides de la loi ont été adoptées. Le SNES demande l'abrogation complète de la loi Duplomb. Il soutient les marches climat du 28 septembre prochain.

Le rapport de l'Alliance Ecologique et Sociale, à laquelle participe activement la FSU, sur l'état du bâti scolaire permet d'affiner le constat déjà alarmant. Les sections départementales et la section académique sont régulièrement alertées pour des problèmes liés au bâti : fuites, moisissures, revêtements abîmés, inconforts et dangers thermiques. Même lorsque toute la chaîne d'alerte est enclenchée (CA, CHS de l'établissement, FS3CT et DUERP) les travaux nécessaires tardent à venir, dans les quelques cas où une réponse institutionnelle est donnée. Les conséquences sont réelles sur la santé des agent·es et des élèves, sur les résultats scolaires, et sur la surconsommation énergétique des collectivités. La dégradation du bâti et l'absence de réelle planification par l'État sont d'autant plus inquiétantes dans le contexte actuel de changement climatique. L'Observatoire des Risques de Nouvelle-Aquitaine (ORNA) constate une élévation moyenne des températures estivales de +3°C

depuis 1950, le GIEC anticipe une multiplication d'un facteur 2 à 5 du nombre de jours de canicule par an pour notre région.

Les sections académique et départementales du SNES-FSU continueront d'alerter l'administration sur l'urgence de rénover le bâti scolaire, par le biais des F3SCT et des différentes instances. Elles exigeront la mise en place de mesures d'urgence dans les EPLE pour améliorer le confort thermique. La section académique participera à consulter les collègues pour affiner le constat local sur le bâti dans le second degré, et à former et informer les collègues sur leurs droits et les différents leviers d'action, notamment lors du stage académique « Ecologie » qui sera orienté vers la question du bâti, en cohérence avec le constat d'un engagement croissant des personnels en faveur de l'écologie.

### **Contexte international**

La situation dramatique de Gaza et de l'ensemble des territoires palestiniens reste insupportable : guerre, déplacements continus des populations, famine, journalistes assassinés. Chaque jour, le gouvernement Netanyahu ajoute un crime à un autre crime plus odieux encore, au milieu d'un silence assourdissant et trop souvent complice de la communauté internationale, des Etats-Unis en particulier. Rien n'arrête Netanyahu, comme le montre la récente attaque sur Doha. Dans le cadre de ses mandats, le SNES-FSU doit poursuivre l'expression de sa solidarité envers le peuple palestinien, la condamnation de cette politique mortifère et exiger sans relâche, de la diplomatie, des négociations pour la paix et l'entrée de l'aide humanitaire.

La guerre en Ukraine se poursuit également et Poutine défie lui aussi ouvertement la communauté internationale, comme tout récemment avec la violation du territoire polonais par des drones russes. Alors qu'il entend se poser en gendarme du monde, Trump découvre à ses dépens et au risque d'une instabilité mondiale que la force ne suffit pas à produire l'ordre, moins encore le droit. La situation des Etats-Unis elle-même est bien préoccupante quand on voit que ce même Trump n'hésite pas à mobiliser la garde nationale en toute occasion et que se multiplient les limogeages de personnalités scientifiques, juridiques etc. qui pouvaient encore garantir le respect du droit mais ont eu le malheur de lui déplaire. L'assassinat de Charlie Kirk, influenceur et figure des jeunesses d'extrême-droite outre-atlantique renforcera sans nul doute la répression contre la gauche qu'il qualifie de « radicale ».

Le SNES-FSU est très préoccupé par la situation des femmes en Afghanistan. Déjà invisibilisées et privées de tous leurs droits, en particulier le droit à l'éducation, le séisme de fin août a été l'occasion pour le régime taliban de montrer l'étendue de son ignominie puisque les équipes de sauveteurs, quasi exclusivement masculine, ne viennent pas, par principe, au secours des femmes. Les talibans ont ainsi transformé un évènement géologique en féminicide de masse.

### **Action**

Dans le cadre du plan d'action, après le 10 septembre, il faut amplifier la mobilisation pour faire de la journée du 18 septembre prochain, une journée de grève majoritaire, en se saisissant des HMIS déjà programmées, de visites d'établissements, de diffusion de tracts et d'une communication large sur nos revendications et les modalités de la mobilisation.

A la suite du 18 septembre, qui est à considérer comme une étape du plan d'action, le SNES devra continuer à s'adresser aux collègues, notamment à travers une campagne d'HMIS, pour rassembler la profession autour des revendications propres à l'éducation nationale afin de déboucher sur une journée de grève majoritaire dans l'éducation et de gagner sur les salaires, les carrières, les conditions de travail et les moyens pour l'éducation. Si, comme la

fenêtre politico-médiatique actuelle le laisse présager, la mobilisation du 18 septembre rassemble largement la profession, il faudra un rebond rapide pour maintenir la pression et le rapport de force sur le gouvernement. Un autre budget est impératif.

Le SNES appelle d'ores et déjà à participer à la marche pour la paix le 21 septembre, aux marches climat, justice, libertés, le 28 septembre, qui est également la journée internationale du droit à l'avortement.

Le SNES doit aussi préparer la campagne contre le PLE afin de protéger la liberté pédagogique.

La campagne de syndicalisation nationale déclinée dans les académies, lancée en novembre 2024 doit être renouvelée.

La section départementale du 64 et la section académique poursuivent l'accompagnement et le soutien de deux représentants FSU, dont le S1, du lycée Louis de Foix à Bayonne, contre lesquels une procédure disciplinaire a été ouverte pour avoir lutté pendant des années contre un management brutal et toxique.

Le SNES-FSU portera dans les instances académiques et à l'INSPE, en s'associant aux organisations syndicales du supérieur notamment le SNESUP, la réouverture des formations stagiaires sur les sites de Pau et Mont-de-Marsan.

La section académique se mandate pour porter auprès du Rectorat la mise en place de procédures d'urgence « vagues de chaleur », « grand froid » et « inondation » comprenant un volet de formation des personnels, sans attendre l'arrivée un hypothétique document ministériel

Texte voté à l'unanimité des présent·es.